

Image not found or type unknown



## Primes de 2008...payées en 2010 ?

Par **aellert**, le **04/03/2009** à **11:28**

Nous sommes au mois de mars 2009 et mon patron tarde à me verser ma prime annuelle (celle de 2008). Mes collègues sont dans la même situation que moi... pourtant notre direction nous a assuré que les primes sur objectifs seraient versées intégralement. C'est pourquoi je vous sollicite afin d'obtenir les informations suivantes :

- pendant combien de temps notre employeur peut-il légalement nous faire attendre ?
- comment peut-on faire pression en privilégiant une approche diplomate ?

Merci d'avance pour votre aide.